



COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le vingt-deux septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M. MAHIAS, Mme DELSAUT, M. DEBOIS, Mme LE RENARD, M. LE GAL, M. LE RUYET, M. PERRICHOT, M. LUCAS, Mme POYAC-RICHARD, Mme IAFRATE, M. LEVOYER, M. VEAUX, Mme BOUSSICAUD, M. COUDÉ

ABSENTS ET EXCUSÉS ET AYANT DONNÉ PROCURATION

Mme BLANDEL ayant donné son pouvoir à Karine LE RENARD

Mme BARATIN ayant donné son pouvoir à Stéphane VEAUX

Mme Albane FALINI ayant donné son pouvoir à Philippe MAHIAS

Mme Nathalie CHARDOLA ayant donné son pouvoir à Annick DELASAUT

Conseillers	19
Présents	15
Absents	4
Pouvoirs	4

Secrétaire de séance : Mme BOUSSICAUD

Délibération n° D31-2022

Votants	19
Exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

1- VOTE DES TARIFS 2023 D31-2022

MONSIEUR Philippe MAHIAS, adjoint, explique les faits :

VOTE DES TARIFS 2023

Les tarifs n'ont pas été modifiés et sont les mêmes que l'année passée. Ils ont été travaillés par les commissions finances et vie associative. Il convient donc de les revoter.

SALLE DES FÊTES			
PÉRIODES	COMMUNE DE TAUPONT		EXTERIEUR
	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS - ORGANISMES
		Gratuité 2 journées de location	
DEMI-JOURNÉE	50 €	25 €	65 €
JOURNÉE (9 h 00-19 h 00)	100 €	50 €	130 €
WEEK-END ou SOIRÉE	165 €	80 €	220 €
DESINFECTION	20 €		30 €
VIN D'HONNEUR	25 €	25 €	50 €
Heure en semaine (entreprise et asso)	5 €	5 €	10 €

Salle fermée pour les fêtes de fin d'année

FOYER RURAL		
PÉRIODES	PARTICULIERS OU EXTÉRIEUR	ASSOCIATIONS
		Gratuité 2 journées de location

JOURNÉE (9 h 00-19 h 00)	130 €	65 €
WEEK-END ou SOIRÉE	255 €	110 €
VIN D'HONNEUR	25 €	25 €
DESINFECTION	20 €	20 €
Salle fermée pour les fêtes de fin d'année		

Pour l'accueil périscolaire un tarif dégressif sera appliqué de la manière suivante :

- Pour le 2^{ème} enfant scolarisé sur la commune : réduction de 5%
- Pour le 3^{ème} enfant scolarisé sur la commune : réduction de 10%

Rappel des Tarifs accueil périscolaire :

Quotient Familial	0 à 600€	A
	601 à 1000€	B
	1001€ et +	C

	A	B	C
0h30	0.65 €	0.70 €	0.75 €
1h00	1.50 €	1.55 €	1.60 €
1h30	1.75 €	1.80 €	1.85 €
2h00	2.00 €	2.05 €	2.10 €
2h30	2.20 €	2.25 €	2.30 €

Les absences non-prévenues, seront facturées à hauteur du montant de la première demi-heure selon le quotient familial (0,65€,0,70€ et 0,75€).

Tarifs cantine :

- Accueil à la cantine sans fourniture du repas (repas fourni par les parents sous condition de PAI) – Enfant avec un PAI de la commune : 1.80€
- Accueil à la cantine sans fourniture du repas (repas fourni par les parents sous condition de PAI) – Enfant avec un PAI hors commune : 2.23€

PHOTOCOPIES	
Photocopie noir et blanc A4	0,20 €
Photocopie noir et blanc A3	0,30 €
Photocopie couleur A4	0,40 €
Photocopie couleur A3	0,50 €
CANTINE SCOLAIRE	
Enfants de la commune, le repas	2,55 €
Enfants hors commune, le repas	3,16 €
Accueil à la cantine sans fourniture du repas (repas fournis par les parents sous condition de PAI) – enfant commune-	1,80€
Accueil à la cantine sans fourniture du repas (repas fournis par les parents sous condition de PAI) – enfant hors commune-	2,23€
Personnel communal-plateau repas	4,50€
Vente avec étalage ou véhicules < 6.50m de long	4,50€/jour
Vente avec étalage ou véhicules > 6.50m de long	9.00€/jour
Vente semi-remorque	54€ par passage
CONCESSION AU CIMETIERE - CAVURNE	
30 ans, le mètre carré	90 €
50 ans, le mètre carré	130 €
COLOMBARIUM	
10 ans	520 €
15 ans	700 €
30 ans	1 250 €
BUSES	

Buses à collets diamètre 300, le mètre (fourniture, pose (2 agents + tractopelle) et remblaiement)	26 €
Hydro tube diamètre 300, le mètre, fourniture pose (2 agents + tractopelle) et remblaiement	26 €
AGENT	
1 agent à l'heure	25 €
1 agent à l'heure + 1 camion	35 €
1 agent à l'heure + 1 tracteur + 1 broyeur	41 €

SALLE DES SPORTS	
PLATEAU SPORTIF/DOJO/SALLE DE DANSE (Asso ayant leur siège social à Taupont)	GRATUIT
PLATEAU SPORTIF/DOJO/SALLE DE DANSE (Asso de Ploërmel Communauté n'ayant pas leur siège social sur Taupont)	13€/HEURE
PLATEAU SPORTIF/DOJO/SALLE DE DANSE (Asso extérieurs à Ploërmel Communauté)	15€/HEURE
SALLE DE RÉUNION (Asso extérieurs à Taupont)	7€/HEURE

NOUVELLE PROPOSITION DE TARIF :

Un forfait ÉNERGIE de 30 € est proposé par la commission Finances en supplément pour les locations du foyer Rural ainsi que pour la salle polyvalente. Ce forfait permet de faire face aux augmentations à venir sur le coût des énergies.

TARIF concernant un convoyeur à œufs SCEA JOUBIER

Etant donné qu'il s'agit d'une occupation et utilisation du domaine public, il faut conformément aux articles L2125-1 à L2125-6 du code général de la propriété des personnes publiques que le conseil municipal délibère afin de fixer le montant de la redevance annuelle applicable à toute occupation du domaine public.

Nous avons fixé la redevance annuelle à 100 euros, réévaluée annuellement suivant l'indice du coût de la vie durant toute la période d'exploitation.

Un arrêté de voirie portant occupation du domaine public routier par la SCEA JOUBIER sera pris en conséquence.

Nous vous proposons de reconduire la redevance pour un montant de 100.00 € pour l'année 2023.

M Jean-Charles SENTIER explique que nos tarifications en ce qui concerne les ventes de concessions sont très basses, comparativement à ceux appliqués dans les communes environnantes. Des administrés ont aussi fait aussi remonter ce point.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-D'APPROUVER les tarifs municipaux.

-D'APPLIQUER l'ensemble des tarifs cités ci-dessus et discutés en commission FINANCES.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

**Le Maire,
M Jean-Charles SENTIER**